Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 41 (2004)
Heft: 1598

Artikel: Les cantons et l'Union européenne
Autor: Gavillet, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1019114

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La céréale de la discorde

Le développement d'une agriculture durable doit-il prendre le pas sur la recherche génétique? Un point de vue différent de la position soutenue par *Domaine Public*.

L'EPFZ a décidé de lancer son essai de plantation de blé transgénique à Lindau. Il s'agit de la première expérience de culture de céréale transgénique en plein air en Suisse, un événement scientifique qui va faire date. Greenpeace a mené ces derniers mois une campagne très énergique pour s'opposer à cette expérience, ainsi qu'à toute culture d'OGM en plein air. Nous n'entrerons pas dans la polémique qui touche au danger de dissémination lié à ce type de culture. Il nous paraît plus utile de souligner quelques points liés au produit testé dans le cas précis. Il s'agit donc de blé transgénique, conçu pour que la plante soit capable de résister à une maladie, la carie du blé. Le test de Lindau s'inscrit pour le moment dans le cadre d'un processus de recherche, mais il est probable et logique qu'à moyen terme, l'idée soit de rendre le blé en question commercialisable. Mais y a-t-il une demande réelle pour ce type de produit et apporterait-il vraiment un plus à ses utilisateurs?

Il est intéressant de constater que l'on trouve, aux côtés des environnementalistes de Greenpeace, plusieurs associations paysannes, pour s'opposer aux essais de Lindau. Il y a là IP Suisse (Association Suisse des paysannes et paysans pratiquant la production intégrée), Bio Suisse (Organisation faîtière suisse des paysans bio) ainsi que l'Association des petits et moyens paysans (VKMB). Ceci n'a rien de surprenant. En effet, la Suisse promeut, depuis plusieurs années, une agriculture durable basée sur la production biologique et intégrée. Or cette démarche est tout à fait incompatible avec la culture d'OGM, ne serait-ce que pour des raisons de traçabilité des produits. Les paysans suisses ne veulent pas le blé de Lindau.

Les produits transgéniques mal-aimés

Si le blé transgénique est appelé à être cultivé, il devrait aussi être intégré à des produits alimentaires, puis consommé. Or, là aussi, on voit que les oppositions sont nombreuses. L'Association suisse des patrons boulangers-pâtissiers, grands utilisateurs de blé, s'est liée à la campagne anti-OGM de Greenpeace. C'est également le cas de la Fondation pour la protection des consommateurs. Les Suisses ne sont effectivement pas pressés de trouver du pain ou d'autres produits d'origine transgénique sur leurs étals ou dans leurs assiettes. Leur appréhension a d'ailleurs été entendue par les grands distributeurs, qui refusent de commercialiser de tels produits. On se demande donc à qui serait destiné ce fameux blé de Lindau, une fois le processus de recherche abouti: une partie importante des paysans comme des consommateurs semble d'emblée le rejeter.

Mais quel est, au fond, l'avantage de cette céréale modifiée, qui suscite si peu d'enthousiasme en dehors des chercheurs? La question a du sens, dans la mesure où la carie du blé, qui est à l'origine de la modification en question, n'est pas vraiment considérée comme un problème important. Les agriculteurs peuvent en effet d'ores et déjà lutter contre elle par des méthodes douces comme la désinfection à l'eau chaude ou à la farine de moutarde. Dans ce contexte, pourquoi n'investit-on pas plutôt dans le développement d'une agriculture écologique et durable, celle qui est, au fond, appelée de ses vœux par la plupart des agriculteurs et des consommateurs de ce pays? Il y a là aussi des axes novateurs et passionnants pour la recherche. *ath*

Suisse-Europe

Les cantons et l'Union européenne

La Chambre des cantons, qui ne repose pas sur une base institutionnelle mais qui réunit par libre décision les représentants des cantons pour discuter de leurs intérêts communs, passait pour un gadget, une amicale, une forme de cette «réunionite» qui charge les agendas pour peu d'action et de décision.

Or, coup sur coup, elle a marqué des points. Premièrement son opposition déterminée au paquet fiscal. Elle a rappelé que le Conseil des Etats n'était pas constitutionnellement le représentant des intérêts cantonaux. Elle a su tenir ce rôle. Mais lorsque des intérêts financiers ne seront plus en cause saura-t-elle toujours combler le vide institutionnel de la représentation des cantons par rapport au pouvoir central?

La prise de position sur nos rapports avec l'Union européenne pourrait faire penser à une ambition réelle de la Chambre des cantons. Mais la résolution qui relève les limites des bilatérales et qui souhaite que la Confédération dans son rapport promis (un de plus !) sur les conséquences de l'adhésion s'attache aux effets sur le fédéralisme est une démarche un peu facile, qui n'engage pas. Or, l'adhésion ne se fera que lorsqu'une majorité de cantons l'approuvera par référendum constitutionnel. Que ceux qui choisissent cette voie l'assument donc, dès maintenant, devant leurs concitoyens: qu'ils soumettent à leur approbation une initiative destinée à l'Assemblée fédérale (art. 160 Cst). Que petit à petit, ils se décomptent comme ils se sont décomptés sur le paquet fiscal. Ce n'est que par des engagements légitimés par les Grands Conseils ou par le peuple qu'ils contribuent à faire basculer l'opinion. C'est la seule voie qui permette de sortir du verbalisme des rapports, des objectifs stratégiques et des résolutions qui n'engagent que leurs auteurs. *ag*